

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

L'ABELLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE, EDITION HEBDOMADAIRE, EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE. EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

\$9.00-Un An | \$4.50-6 Mois | \$2.25-3 Mois | \$0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

\$12.15-Un An | \$6.10-6 Mois | \$3.05-3 Mois | \$1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE, PARRAISANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

\$3. - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

LE CANADA ET L'ETRANGER

\$4.00 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.35 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traités sur Express

Par FREEMAN & FREEMAN

Par FREEMAN & FREEMAN

ANNONCE JUDICIAIRE. SUCCESSION DE SARAH DALSHIMER ROSE - No. 104,907 - Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. COTTAGE UB A l'avenue St-Charles, 1627-29 avenue St-Charles entre les rues Estorpe et Terpachore A L'ENCAN MARDI, 28 OCTOBRE 1913.

conformément et en vertu d'un ordre signé le 16 septembre 1913 par l'Honorable E. E. Shimer, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Porter Parker, Juge de la Division B, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit ordre adressé à la maison Freeman & Freeman, par les dits dits censeurs à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le 28 octobre 1913, a été la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages, et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent, situés dans le premier district de la Nouvelle-Orléans dans l'Etat borné par les rues St. Charles (autresfois Nayades), Carondelet (autresfois Apollo), Euterpe et Therpachore désignée par le numéro 3 sur un plan dressé par C. A. Heden, architecte, daté du 17 décembre 1902, déposé en l'office de Louis T. Cairé, notaire en cette ville; le dit lot est composé de la moitié du lot original désigné par le No. 27 sur un plan du faubourg d'annulation dressé par B. Lafon, voyer déposé en l'office de Louis T. Cairé, ancien notaire en cette ville, et mesuré en mesures ardues suivant le dit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Charles sur 177 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Sarah Dalshimer, épouse de Louis Rose, suivant acte passé devant Joseph Cobb, notaire, le 29 février 1878, registre des transferts 111 folio 290. Conditions - Comptant; l'acquéreur devant payer au plus tôt le montant de son enchère, les taxes de l'année 1913, et tous les certificats, acte de vente devant Philip Gensler, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez Freeman & Freeman, censeurs, bureau 215 rue Baronne.

Par STROUBACK & LATTER.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Jean Babit. Cour Civile de District, Division E - No. 104,923.

ANNONCE JUDICIAIRE. CHAS. W. HEUER vs. Mme Peter Di Maglio & Son, et al., et les membres individuels en cette affaire.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIF. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Le tout dans l'Etat borné par les dites rues et les rues Camp et Magazine. Dans un voisinage commandant un bon prix actuellement et certain d'augmentation de valeur dans un avenir très prochain. Et se trouvant près du nouveau Bureau des Postes, des banques, bureaux des journaux, bureaux des chemins de fer et des grands établissements commerciaux. Le tout offrant une splendide opportunité pour un placement de revenus certains.

SANS LIMITE OU RESERVE. LOT DE VALEUR SUR LA RUE TOURD ENTRE TOUTI ET ROCHEBLAVE

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS - No. 55,412. En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit lot est désigné par le No. 11 sur un plan dressé par le No. 27 sur un plan du faubourg d'annulation dressé par B. Lafon, voyer déposé en l'office de Louis T. Cairé, ancien notaire en cette ville, et mesuré en mesures ardues suivant le dit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Charles sur 177 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

VENTE DE PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE DU SECOND DISTRICT PORTANT LE NUMÉRO MUNICIPAL No. 219 RUE GRAVIER, ENTRE LES RUES LOPEZ ET RENDON.

Le tout dans l'Etat borné par les dites rues et les rues Camp et Magazine. Dans un voisinage commandant un bon prix actuellement et certain d'augmentation de valeur dans un avenir très prochain. Et se trouvant près du nouveau Bureau des Postes, des banques, bureaux des journaux, bureaux des chemins de fer et des grands établissements commerciaux. Le tout offrant une splendide opportunité pour un placement de revenus certains.

PAR CHARLES B. STROUBACK, Encanteur. Il sera vendu à l'encan le JEUDI, 16 octobre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 30 septembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, Juge de la Division B, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

THÉODORE A. BECK vs. Mme FÉLICE BURBE PINTAT, épouse de Joseph John Reou. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 105,778 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, le JEUDI, 15 novembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, désigné comme lot No. trois dans le carré No. 311, mesuré No. 19, borne par les rues Union et Gravier, mesuré No. 19, et mesuré en mesures américaines vingt-neuf pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Union sur une profondeur de dix-huit (18) pieds et face à la rue Gravier, entre lignes parallèles et formant les coins des rues St. Andrew et St. Charles.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal No. 219, rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Un lot de terrain dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat, No. 128, borne par les rues Franchère, Verte, autresfois Rocheblave, Force actuellement Tonti, et Union, désigné comme Tonti. Le dit lot est désigné par le No. 1, autresfois No. 15, mesuré sur 120 pieds de profondeur.

Conditions - Comptant. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, Encanteurs, No. 10, DIMITRY, Avocat, oct-12,13.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. MCGILL, Avocat pour le demandeur, oct-11,30,31nov-7,12,13.

SHÉRIF CIVIL DE LA PAROISSE D'